

FICHE DE SANTE

Confidentielle, à l'usage de l'infirmière et du médecin.

Les parents voudront bien placer cette fiche remplie sous enveloppe cachetée portant la mention «dossier médical» et la remettre avec le dossier d'inscription.

ETABLISSEMENT



Photo

Elève Nom : Prénom :
Classe : externe demi-pensionnaire interne
Né(e) le A Nationalité.....
Adresse
Téléphone : Courriel :

Personnes à contacter en cas d'urgence

- Nom, prénom du père :
Téléphone : Domicile Travail Portable
- Nom, prénom de la mère :
Téléphone : Domicile Travail Portable
- Autre personne à contacter
Téléphone : Domicile Travail Portable

Dernier établissement scolaire fréquenté :

- L'élève a besoin de prendre des médicaments au lycée
 L'élève a eu un bilan orthophonique
Si oui, quand ? Pour quelles raisons ?.....
 L'élève bénéficie d'aménagements particuliers: PAI PAP PPS

*Si tel est le cas veuillez prendre contact dès le début d'année avec le professeur principal ou l'infirmière pour la mise en œuvre de l'accompagnement.
Les demandes d'aménagements d'examens doivent être envoyées avant la fin du mois de décembre.*

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Dans le cadre de l'aptitude à suivre une formation professionnelle et obligatoire
(Code du travail : article D4153-41 à D4153-47)

En cas d'urgence : Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence (après appel au 15) vers la structure la mieux adaptée. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

Vaccinations : Joindre une photocopie nominative des vaccinations (cf. carnet de santé). Une vaccination antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélique (DT Polio) complète (au moins 5 injections) est requise pour l'admission de votre enfant.

Date du dernier rappel DT Polio :

Dispenses : Si votre enfant est inapte à la pratique de l'Education Physique et Sportive ou pour le travail en atelier, il devra fournir un certificat médical qu'il remettra à l'infirmière dans les plus brefs délais.

Dérogation aux travaux interdits pour les élèves mineurs : Dans le cadre de sa formation professionnelle, votre enfant devra être affecté à certains travaux réglementés par le code du travail. S'agissant d'un élève mineur, et dans le cadre de la procédure de dérogation aux travaux réglementés par le code du travail (article R4153-9 du code du travail), l'avis du médecin de l'Education Nationale sur la compatibilité entre son état de santé et les travaux nécessaires à sa formation professionnelle est obligatoire. Votre enfant sera ainsi convoqué, en début d'année scolaire, pour une visite médicale ; il devra se présenter avec la fiche de renseignements remplie et signée et avec le carnet de santé (voir dernière page).

Coordonnées du médecin traitant

Nom : Téléphone :

Adresse :

Cocher les éléments correspondants à la situation de votre enfant :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Allergie respiratoire | <input type="checkbox"/> Allergie cutanée | <input type="checkbox"/> Allergie aliment/médicament |
| <input type="checkbox"/> Asthme | <input type="checkbox"/> Eczéma, urticaire | <input type="checkbox"/> Diabète |
| <input type="checkbox"/> Maladie neurologique | <input type="checkbox"/> Epilepsie (traitement :)) | |
| <input type="checkbox"/> Maladie ostéo-articulaire | <input type="checkbox"/> Maladie cardiaque | |
| <input type="checkbox"/> Problème de vue | <input type="checkbox"/> Porte des lunettes | |
| <input type="checkbox"/> Problème d'audition | <input type="checkbox"/> Appareillé | |
| <input type="checkbox"/> Maladies, pathologies, accidents qui vous semblent important de nous communiquer | | |
| • | | |
| • | | |

Cocher les éléments correspondants aux suivis actuels :

- Suivi psychologique
- Suivi médical
- Traitement médical
- Autres suivis
- Hospitalisation prévue (Quand Raison.....)

Pour la visite médicale, l'élève doit avoir son carnet de santé, ses lunettes (s'il en porte), la copie des documents utiles (compte-rendu récent de radio, d'exams biologiques, rapports médicaux ...).

Information importante : La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines ou de conduites d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus (date.....).

Signature de l'élève

Signature des parents